



Tél : 02 40 77 16 68
secretariat@ecole-saintjoseph-grandchamp.fr
direction@ecole-saintjoseph-grandchamp.fr
www.ecole-saintjoseph-grandchamp.fr
5, allée Jean Bachelier - 44119 Grandchamp des Fontaines

Le lundi 26 août 2023

Circulaire

Absentéisme scolaire

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous rappeler les lois d'obligations scolaires et notamment la dernière en date, du 31 janvier 2013 n° 2013-108, rappelant les seuls motifs légitimes d'absence : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation.

Devant la recrudescence des absences non légitimes, notamment celles liées à des vacances familiales, d'au minimum quatre demi-journées dans une période d'un mois, je vous rappelle la procédure administrative à suivre. Il est demandé aux parents d'écrire un courrier, adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Orvault – Nort-sur-Erdre et d'y expliciter les raisons pour lesquelles leur enfant sera absent de l'établissement durant une période scolaire. Ce dernier vous rendra réponse et me joindra une copie de son courrier.

Bien évidemment, si la famille maintient son projet familial à la suite du refus de l'IEN de donner son accord pour un tel projet, l'équipe enseignante ne transmettra le travail scolaire qu'au retour de l'enfant dans l'établissement.

En vous remerciant pour votre compréhension,

L'équipe enseignante

Jean-Philippe Roy
Chef d'établissement